



Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 13, 83

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Métropole Aix-Marseille-Provence.
Correspondant : direction des achats et de la commande publique - service des marchés, 58 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille, courriel : marches.publics.pae@ampmetropole.fr.
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr>.
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DEFINITION DU MODE DE GESTION ET LE SUIVI DE LA PROCEDURE RELATIVE A LA GESTION DE LA SALLE DE SPECTACLE D'AURIOL ET DU CENTRE DES CONGRES A AUBAGNE

Catégorie de services : 27.

CPV - Objet principal : 79311000-7

Objets supplémentaires : 71300000-1

Lieu d'exécution : territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Métropole Aix-Marseille Provence

Code NUTS : FRL04.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

L'objet du marché de prestations intellectuelles est : L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du mode de gestion et le suivi de la procédure relative à la gestion de la salle de spectacle d'Auriol et du centre des congrès à Aubagne.

La présente consultation n'est pas allotie. L'allotissement rendrait particulièrement difficile l'exécution du marché public sur le plan technique. En effet, l'acheteur public s'interroge notamment sur la possibilité de définir un mode de gestion commun aux deux équipements publics culturels et ainsi mettre en œuvre une consultation commune pour l'exploitation desdits sites.

Ainsi, le marché se décompose en une tranche ferme : Définition du mode de gestion pour la salle de spectacle d'Auriol et le centre des congrès AGORA et deux tranches optionnelles. Tranche optionnelle n°1 : Rédaction des documents de la consultation et suivi des procédures **distinctes** relatives à la gestion des deux équipements. Tranche optionnelle n°2 : Rédaction de la consultation et suivi de la procédure **commune** relative à la gestion des deux équipements. Le délai limite de notification de l'ordre de service prescrivant l'affermissement de la tranche optionnelle (12 mois) court à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage des prestations.

Le marché sera conclu pour une durée allant de la date de l'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations jusqu'à la conclusion du contrat de concession, soit une date prévisionnelle au 1er juin 2021 pour la salle de spectacle d'Auriol et au 1er janvier 2022 pour le centre des congrès à Aubagne.

Il s'agit d'un marché public composite correspondant :

- Pour partie à un marché ordinaire assorti de prix forfaitaire.

- Pour partie à un accord-cadre à bons de commande au sens des articles R2162-2 et suivants du code de la commande publique conclu avec un opérateur économique et un montant maximum fixé à 15.000 € HT pour la durée totale du marché.

Estimation de la valeur (H.T.) : 35.000 euros HT.

Options : descriptions concernant les achats complémentaires : Le pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de l'article R2122-7 du code de la Commande Publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

Ces nouveaux marchés devront être conclus dans les trois ans à compter de la notification du présent marché.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Prestations divisées en lots : non.

Cautionnement et garanties exigés : une avance (5% du montant du marché) est accordée au titulaire à condition que le montant initial du marché est supérieur à 50 000 euros (H.T.) et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire de l'acte d'engagement. Le titulaire ne sera pas tenu de constituer une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le marché sera financé par les fonds propres du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Métropole Aix-Marseille Provence. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Conformément à l'article R. 2142-19 du Code de la commande publique, les opérateurs économiques sont autorisés à se présenter en candidat unique ou dans le cadre d'un groupement conjoint ou solidaire. La forme du groupement après l'attribution du marché n'est pas imposée. Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles. Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements et en qualité de membres de plusieurs groupements.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : capacités professionnelles, techniques et financières.

Situation juridique :

Les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du Code de la commande publique permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation (ces documents devront être fournis pour chacun des membres du groupement éventuel) :

- Une lettre de candidature (sur papier libre ou DC1 transmis en annexe) comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant). Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, ainsi que la désignation du mandataire.

- Une déclaration sur l'honneur (sur papier libre ou DC1 transmis en annexe), pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Capacité économique et financière :

Conformément aux dispositions de l'article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019, si le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessous, il est autorisé à prouver sa capacité économique ou financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre ou DC2).

Capacités professionnelles et techniques :

Conformément aux dispositions de l'article 3.I de l'arrêté du 22 mars 2019, le candidat ne peut apporter d'autres moyens de preuve que les renseignements ou documents suivants :

- Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

Marché réservé : non.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix : 60 %

- Valeur technique : 40 %

* Sous-critère A : Adéquation des moyens humains mis à disposition pour l'exécution des prestations : 60 %

* Sous-critère B : Pertinence de la méthodologie d'exécution des prestations en fonction des différentes phases du projet : 40 %

Type de procédure : procédure adaptée.

Numéro de référence attribué à la consultation: 4190293

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la Commande Publique, la remise des offres par voie dématérialisée est obligatoire.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://marchespublics.ampmetropole.fr>.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille 22 rue Breteuil 13281 Marseille, tél. : (+33)4-91-13-48-13, courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr adresse internet : <http://www.telerecours.fr>.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges en matière de marchés publics de Marseille (C.C.I.R.A.L) préfecture de Région Provence Alpes Cotes d'azur - secrétariat général pour les affaires Régionales 13282 Marseille Cedex 20, tél. : (+33)4-91-15-63-74.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Marseille 22 rue Breteuil 13281 Marseille, tél. : (+33)4-91-13-48-13, courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr.

Date limite de réception des candidatures et des offres : **10 Juillet 2019 à 12h00**
